



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3253

9 juillet 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3253e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 9 juillet 1993, à 11 h 55

Président : Sir David HANNAY

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

Membres :

Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Japon
Maroc
Nouvelle-Zélande
Pakistan
Venezuela

M. SARDENBERG
M. JESUS
M. CHEN Jian
M. OLHAYE
M. YAÑEZ-BARNUEVO
Mme ALBRIGHT
M. VORONTSOV
M. LADSOUS
M. BUDAI
M. HATANO
M. BENJELLOUN-TOUIMI
M. KEATING
M. MARKER
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOZAMBIQUE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE (S/26034)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Mozambique une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Chidumo (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique, qui figure dans le document S/26034.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26055, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur la modification suivante à apporter au projet de résolution (S/26055), dans sa version provisoire. Le paragraphe 10 du dispositif doit se lire comme suit :

"Souligne qu'il importe de créer rapidement la Commission de l'administration publique et d'étendre à l'ensemble du pays l'application des dispositions de l'Accord général de paix relatives à l'administration publique;".

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil ce mois-ci. J'ai pu observer, pour être dans la place, le travail remarquable que vous avez accompli depuis un an et demi, et je suis heureux de noter que vos qualités largement reconnues sont un atout majeur pour les travaux du Conseil, notamment au moment où tant de questions importantes sont inscrites à notre ordre du jour. Nous nous sommes habitués à votre façon disciplinée de travailler, à votre efficacité et à votre direction pragmatique. Il ne fait aucun doute par conséquent que ce mois sera très fructueux pour les travaux du Conseil.

Je voudrais exprimer à votre prédécesseur, M. Yañez-Barnuevo, de l'Espagne, mes félicitations les plus sincères pour les résultats obtenus au cours de son mandat. Son dévouement personnel et ses qualités professionnelles remarquables ont joué un rôle déterminant dans les décisions importantes auxquelles est parvenu le Conseil le mois dernier.

La paix et la stabilité sont des préalables à la prospérité économique et à l'harmonie sociale du Mozambique. Mon pays est heureux de constater qu'après de nombreuses années de conflit armé le Mozambique est résolument entré dans une ère nouvelle, une ère de dialogue politique et de paix. Le processus de démocratisation qui se déroule actuellement dans ce pays est de bon augure pour l'avenir du peuple mozambicain.

Nous constatons également avec plaisir que des progrès ont été réalisés dernièrement dans les efforts visant à venir à bout de certaines difficultés et à faire avancer le processus de démocratisation. Nous attachons la plus grande importance au succès de ce processus, étant donné que la paix et la stabilité, dont ce pays a tant besoin, en dépendent.

M. Jesus (Cap-Vert)

Dans ce contexte, la mise en oeuvre comme prévu de l'Accord général de paix revêt une importance fondamentale. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général à l'égard du retard intervenu dans la mise en oeuvre des aspects essentiels de cet accord. En tant que pays frère du Mozambique, le Cap-Vert pense que l'adoption d'un calendrier révisé pour l'application de l'Accord général de paix devrait être approuvée très rapidement sur la base des paramètres généraux proposés aux parties par le Secrétaire général, tels qu'ils figurent dans son dernier rapport contenu dans le document S/26034.

Nous espérons que les entretiens qui doivent se dérouler le 17 juillet entre le Président Joaquim Chissano et le chef de la RENAMO, M. Dhlakama, contribueront à éliminer les obstacles, ouvrant ainsi la voie à la pleine application de l'Accord de paix à la date prévue.

Nous rendons hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité au Mozambique. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Commandant et aux personnels civil et militaire de l'Opération des Nations Unies au Mozambique pour leur dévouement et leur attachement à la cause de la paix au Mozambique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Votre leadership remarquable sera capital pour le succès des délibérations du Conseil ce mois-ci.

Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo de l'Espagne, du travail remarquable qu'il a accompli à la présidence du Conseil durant le mois de juin.

Le Brésil continue de suivre avec préoccupation, mais aussi avec ce que je crois être un espoir bien fondé, l'évolution de la situation au Mozambique. Nous attachons la plus grande importance à la prompt application du processus de paix dans ce pays, auquel les Brésiliens se sentent si étroitement liés.

M. Sardenberg (Brésil)

Le Secrétaire général, tout en indiquant qu'un certain nombre de questions restent encore à définir ou à résoudre, dit dans son rapport (S/26034) - et nous sommes d'accord avec lui - qu'une base solide pour l'avancement du processus de paix a été créée au Mozambique. Nous sommes heureux qu'une telle remarque puisse être faite au sujet d'un pays qui, pendant si longtemps, s'est vu infliger les épreuves d'un conflit armé, un pays qui pendant si longtemps n'a pas pu, à cause de circonstances internationales malencontreuses, jouir de son droit naturel au développement.

Le processus de paix irréversible en cours aujourd'hui au Mozambique est l'expression claire de la sincère volonté de paix et de développement du peuple mozambicain, qui jouit à cet égard de l'entière solidarité du Gouvernement et du peuple brésiliens. Nous sommes encouragés d'apprendre qu'aucune violation majeure du cessez-le-feu n'a été observée. En outre, le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique est en grande partie achevé, réalité qui garantit un élément important de stabilité et de confiance.

Un certain nombre d'autres mesures importantes qui contribuent de façon importante aux efforts de paix ont été prises, ou sont en train d'être prises. Cependant, il reste encore un certain nombre de difficultés non résolues, qui devront être surmontées sans plus de retard si l'on veut préserver l'élan acquis par le processus de paix et en garantir le plein succès. Pour cela, il est maintenant essentiel que la volonté de faire avancer le processus le plus rapidement possible soit confirmée et se traduise par la définition sans équivoque d'un calendrier réaliste et approprié en vue de faire appliquer et respecter les dispositions de l'Accord général de paix.

Comme indiqué dans le projet de résolution dont le Conseil est saisi, les paramètres généraux décrits dans le rapport du Secrétaire général fournissent la base d'un accord sur cette question, accord que nous espérons voir conclure assez rapidement. Il n'est pas nécessaire de souligner l'importance de l'achèvement réussi et à point nommé du processus de rassemblement, de démobilisation et de réintégration des troupes. A notre avis, il n'est que juste que le projet de résolution sur lequel le Conseil doit se prononcer souligne cet aspect, qui est au coeur même des perspectives de paix durable et de démocratie au Mozambique.

M. Sardenberg (Brésil)

Le Président Joaquim Chissano a déclaré à maintes reprises et montré sa volonté ferme d'oeuvrer avec les Nations Unies à ce processus. Nous espérons que les entretiens qu'il doit avoir la semaine prochaine avec le chef de la RENAMO s'avéreront particulièrement utiles.

L'importance des questions soulignées par le Secrétaire général dans son rapport au sujet de l'application du processus de paix ne saurait être sous-estimée. Nous sommes convaincus que toutes les difficultés ou retards seront surmontés très prochainement, afin que les élections puissent avoir lieu en octobre 1994 au plus tard.

Avant tout nous sommes convaincus que le désir de paix et de réconciliation nationale, si cher au coeur de tous les Mozambicains, l'emportera aujourd'hui et dans les années à venir et ouvrira la voie à un avenir brillant. Il faut agir au plus vite.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première fois, Monsieur le Président, que j'ai l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité depuis votre accession à la présidence, qu'il me soit permis de vous féliciter et de vous dire combien nous sommes heureux de travailler avec vous ce mois-ci. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Yañez-Branuevo du travail excellent qu'il a accompli le mois dernier à la tête du Conseil alors qu'il était saisi de nombreuses questions difficiles.

Les Etats-Unis ont examiné et appuient pleinement le rapport en date du 3 juillet du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Mon gouvernement continue d'appuyer fermement la mission de l'ONUMOZ et a totalement confiance dans ses chances de succès. Nous sommes, cependant, préoccupés par les retards subis par la mise en oeuvre de l'Accord de paix et nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel des progrès rapides sont maintenant nécessaires pour faire avancer le processus de paix.

Mme Albright (Etats-Unis)

Depuis la parution du dernier rapport du Secrétaire général, en avril, les difficultés qui ont retardé le déploiement des forces de maintien de la paix de l'ONUMOZ ont été surmontées et la composante militaire de l'ONUMOZ est pratiquement pleinement déployée. Par ailleurs, différents problèmes d'ordre politique, administratif et juridique qui faisaient obstacle à l'application ont été résolus : le Gouvernement mozambicain et l'Organisation des Nations Unies ont signé un accord relatif au statut des forces; un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a été créé pour répondre aux besoins financiers de la RENAMO; et les Commissions de paix à Maputo ont repris leurs travaux après une absence de trois mois des représentants de la RENAMO. Enfin, et c'est peut-être le plus important, le Gouvernement et la RENAMO ont montré qu'ils étaient attachés au processus de paix en continuant de respecter le cessez-le-feu général.

En conséquence, le processus de paix ne devrait pas tarder à progresser rapidement. Malheureusement, ce potentiel n'est pas encore réalisé. La démobilisation - capitale - des combattants, qui aurait dû commencer il y a plusieurs mois, n'a pas encore démarré. Les préparatifs pour les élections et la formation de la nouvelle armée nationale sont également très en retard.

Comme le Secrétaire général le reconnaît, la lenteur du déploiement de l'ONUMOZ au début de l'année a contribué aux retards intervenus dans l'application de l'Accord. Cependant, l'ONU a maintenant honoré pratiquement tous ses engagements. Les forces de maintien de la paix et les mécanismes institutionnels sont en place. Il appartient maintenant au Gouvernement mozambicain et à la RENAMO de profiter de la présence de l'ONUMOZ pour faire progresser le processus de paix, en commençant avant tout par la démobilisation progressive des combattants dès que possible, mais pas plus tard qu'à la fin du mois d'août.

Les Etats-Unis sont conscients des difficultés politiques et logistiques rencontrées dans l'application de l'Accord de Rome. C'est pourquoi nous sommes convenus qu'il était nécessaire de reporter les élections à 1994. Cependant, comme on l'a vu lors de la récente Conférence des donateurs à Maputo, le reste de la communauté internationale et nous-mêmes sommes très inquiets des retards répétés subis par le processus de paix et ne serons pas à même de financer indéfiniment ce processus coûteux de transition.

Mme Albright (Etats-Unis)

Le calendrier proposé décrit, dans le rapport du Secrétaire général, qui doit aboutir à la tenue d'élections nationales en septembre ou octobre 1994, est réaliste. Toutefois, mon gouvernement considérerait avec inquiétude tout report des élections au-delà du mois d'octobre 1994 et aurait des difficultés à l'appuyer. Bien que nous comprenions fort bien qu'un certain nombre de divergences politiques doivent être surmontées pour pouvoir respecter ce calendrier, nous relevons également que la présence de l'ONUMOZ au Mozambique coûte plus d'un million de dollars des Etats-Unis par jour. Chaque jour qui passe sans qu'aucun progrès n'ait été fait est un gaspillage des fonds précieux alloués au maintien de la paix et soulève des doutes quant à la sincère volonté des parties de rechercher un règlement durable du conflit.

Nous notons que le Président Chissano et le dirigeant de la RENAMO, M. Dhlakama, doivent se rencontrer à Maputo vers le 17 juillet. Nous espérons que cette réunion servira de catalyseur pour résoudre les divergences qui demeurent et accélérera le déroulement du processus de paix. Nous espérons également que M. Dhlakama montrera son attachement à l'accord de paix en s'installant à Maputo et en participant pleinement aux activités des Commissions de paix.

Enfin, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mozambique, M. Aldo Ajello, pour les efforts compétents et énergiques qu'il déploie. La diplomatie patiente et équilibrée de M. Ajello a beaucoup aidé la mission de l'ONUMOZ à progresser. Nous sommes très confiants dans ses capacités et sommes heureux de savoir qu'il dirigera l'effort de paix au cours des mois à venir, lesquels seront cruciaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante des Etats-Unis des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence. Il est certain que les travaux du Conseil bénéficieront de votre direction éclairée. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, de la façon excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours d'un mois de juin extrêmement chargé.

M. Hatano (Japon)

Des progrès importants ont été réalisés dans le processus de paix au Mozambique. Le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) est pratiquement achevé; l'Accord sur le statut des forces a été signé; et les dirigeants des deux parties ont accepté de se rencontrer le 17 juillet. Ce sont là en vérité des faits encourageants, qui devraient fournir une base solide aux nouveaux efforts qui seront déployés pour faire avancer la cause de la paix.

En dépit de cette évolution positive, le Japon ne peut qu'être préoccupé par les retards et les difficultés constants qui ont obligé à revoir le calendrier soumis au départ pour l'application de l'Accord général de paix. Tout nouveau retard risque de compromettre gravement l'élan acquis, voire l'ensemble du processus de paix.

Le Japon demande par conséquent aux deux parties de montrer par des actes qu'elles sont décidées à faire en sorte que les dispositions de l'Accord de paix soient appliquées. Le cantonnement et la démobilisation des troupes ainsi que la formation de la nouvelle armée mozambicaine sont au nombre des préalables indispensables à tout nouveau progrès. Le Japon espère que les parties intéressées coopéreront de bonne foi aux efforts déployés à cette fin, sans imposer d'autres conditions susceptibles de provoquer de nouveaux retards.

Comme l'ont déjà souligné les orateurs qui m'ont précédé, il est essentiel que les élections aient lieu au plus tard en octobre 1994; tous nos efforts doivent être axés sur cet objectif.

Dans l'intervalle, le Japon se félicite de faire partie des forces de maintien de la paix au Mozambique. Nous nous efforcerons par tous les moyens de contribuer au processus de paix au Mozambique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26055, tel qu'il a été révisé oralement dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel que révisé oralement dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 850 (1993).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.